

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Reclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

M22- 0010260

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 5230

Société : RAM

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : SAADOUNI JABER

Date de naissance : 01-01-1953

Adresse : Rue 5, n°36, ATTADAMOUNE
EL OULFA - CASABLANCA

Tél. : 06 75 26 36 63

Total des frais engagés : 3154,10 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 12/10/2022

Nom et prénom du malade : SAAADOUNI JABER

Age :

Lien de parenté :

Lui-même Conjoint

Nature de la maladie : Affection oculaire

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC

Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare

avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASABLANCA

Le : 10/10/2022

Signature de l'adhérent(e) : [Signature]



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
12/10/22	Ophtalmologie	8	80000	Dr. SAIEAOUI Hocine Ophtalmologiste D. Oum Rabii 1er Les C. S. SABLANCA 93 03 30 / 07 66 59 95

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE MAGUIB Dr Nagib Nadia 334, Bd Oued Daoura Oulfa - Casablanca Tél : 05 20 00 25 95	12/10/2022	54,10

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	
L HANAA OPTIC SARL DP Sidi Abderrahmane Mag 12 n° 2 El Mella CASABLANCA	20/08/99					29.20

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				Coefficient des travaux
				Montants des soins
				Début d'exécution
				Fin d'exécution
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			
	H 25533412 00000000	G 21433552 00000000		Coefficient des travaux
	D 00000000	B 35533411		Montants des soins
				Date du devis
				Date de l'exécution

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Dr. Nora SAIFAOUI

Ophthalmologist

Adults & Children

Diplôme de formation médicale spécialisée de Paris - Diderot

Diplôme de chirurgie réfractive de Brest - France

Ancien Médecin de l'hôpital 20 Août de Casablanca

- Chirurgie de la cataracte par phacoémulsification

- Chirurgie réfractive

- Maladies et chirurgie des paupières

- Maladies de la cornée (kératocône)

- Maladies de la rétine

- Echographie, Angiographie, OCT et Lasers

د. نورة الصيفاوي

طب وجراحة العيون

كبار وصغار

دبلوم تدريب تخصصي في طب العيون بباريس

دبلوم الجراحة الانكسارية تصحيح النظر ببرست

طبية سابقة بمستشفى 20 غشت - الدار البيضاء

- جراحة الملاحة بالليزر

- تصحيح البصر

- أمراض الدرع وجراحة الجفون

- أمراض القرنية

- أمراض الشبكية

- الليزرن



ORDONNANCE

Casablanca, le 12 octobre 2022

Mr. SAADOUNI Jaber

LARMABACK COLLYRE

1 goutte 3 fois par jour , dans les deux yeux, pendant 2 Mois

54,10



EL HANAA OPTIC SARL
2 OP Sidi Abderrahmane Mag 17
Imme 2 El Oulfa - CASABLANCA
Tél: 06 64 19 37 05

PHARMACEوت NAGUIB
Dr Naguib Nadia
334, Bd Oum Rabiaa
Oulfa - Casablanca
Tél : 05 22 00 25 95

Dr. SAIFAOUI Nora
Ophtalmologiste
193, Bd Oum Rabia 1er Etage Oulfa
Tél : 05 22 93 03 80 / 07 66 05 95 66

193، شارع أم الريح (قرب ليديك) الطابق الأول رقم 1 الألفة - الدار البيضاء
193, Bd Oum Rabiaa (à coté de Lydec) 1er Etage N° 1 Oulfa - Casablanca
Tél : 05 22 93 03 80 - GSM : 07 66 05 95 66 - E-mail : drnora.saifaoui@gmail.com

Dr. Nora SAIFAOUI

Ophthalmologist

Adults & Children

Diplôme de formation médicale spécialisée de Paris - Diderot

Diplôme de chirurgie réfractive de Brest - France

Ancien Médecin de l'hôpital 20 Août de Casablanca

- Chirurgie de la cataracte par phacoémulsification

- Chirurgie réfractive

- Maladies et chirurgie des paupières

- Maladies de la cornée (kératocône)

- Maladies de la rétine

- Echographie, Angiographie, OCT et Lasers

د. نورة الصيفاوي

طب وجراحة العيون

كبار وصغار

دبلوم تدريب تخصصي في طب العيون بباريس

دبلوم الجراحة الانكسارية تصحيح النظر ببريس

طبيبة سابقة بمستشفى 20 غشت - الدار البيضاء

- جراحة العجلة بالليزر

- تصحيح البصر

- أمراض الدموع وجراحة الجفون

- أمراض القرنية

- أمراض الشبكية

- الليزير



ORDONNANCE

Casablanca, le 12 octobre 2022

Mr. SAADOUNI Jaber

Monture + verres correcteurs progressifs
Organiques Antireflets, Filtre anti-lumière bleue

VL : OD = + 1.25 (- 0.25 à 90°)

OG = + 1.00 (- 0.50 à 80°)

VP : ODG = Add : + 2.50

EL HANNA OPTIC SARL
2 OP Sidi Abderrahmane Mag 17
Immeuble Oulfa - CASABLANCA
Tél: 06 64 19 37 05

Nora Saifaoui
Dr. Ophthalmologist
193, Bd Oum Rabia 1er Etage Oulfa
Tél : 05 22 93 03 80 - GSM : 07 66 05 95 66

193، شارع أم الرياح (قرب ليديك) الطابق الأول رقم 1 الألفة - الدار البيضاء

193, Bd Oum Rabia (à côté de Lydec) 1er Etage N° 1 Oulfa - Casablanca

Tél : 05 22 93 03 80 - GSM : 07 66 05 95 66 - E-mail : drnora.saifaoui@gmail.com



Client :

SAADOUNI Jaber

EL HANAA OPTIC SARL

Facture client N° : 000065/2022 Abderrahmane Mag 17

Immeuble El Oulja CASABLANCA

Tél: 06 64 19 37 05

Médecin : nora saifaoui

Correction	Sph	Cyl	Axe	Add
O.D	1,25	-0,25	90	2,5
O.G	1,00	-0,5	80	2,5

Liste des ventes

Catégorie	Désignation	Unité	Prix unitaire	Montant TTC
Monture	Optique	1	500,00	500,00
Verre	Organique Progressif 15	1	2 400,00	2 400,00

NB : Tous les montants sont exprimés en Dirhams

Total HT : 2416,67

TVA (20%) 483,33

Total TTC : 2 900,00

ARRETEE LA PRESENTE FACTURE A LA SOMME DE :

DEUX MILLE NEUF CENTS DIRHAMS TTC

Cachet Casablanca le 20/10/2022

EL HANAA OPTIC SARL
2 OP Sidi Abderrahmane Mag 17
Immeuble El Oulja - CASABLANCA
Tél: 06 64 19 37 05

Lot / Fab / EXP
حصة / صن في / انتهاء الصلاحية

SR 17
05 2022
04 2024

tabak 0,9 POUR CENT,

Collyre

Chlorure de sodium

Veuillez lire attentivement cette notice avant d'utiliser ce médicament car elle contient des informations importantes pour vous.

Vous devez toujours utiliser ce médicament en suivant scrupuleusement les informations fournies dans cette notice ou par votre médecin ou votre pharmacien.

- Gardez cette notice. Vous pourriez avoir besoin de la relire.
- Adressez-vous à votre pharmacien pour tout conseil ou information.
- Si vous ressentez un quelconque effet indésirable, parlez-en à votre médecin ou votre pharmacien. Ceci s'applique aussi à tout effet indésirable qui ne serait pas mentionné dans cette notice. Voir rubrique 4.
- Vous devez vous adresser à votre médecin si vous ne ressentez aucune amélioration ou si vous vous sentez moins bien.

Que contient cette notice ?

1. QU'EST-CE QUE LARMABAK 0,9 POUR CENT, collyre ET DANS QUEL CAS EST-IL UTILISÉ ?
2. QUELLES SONT LES INFORMATIONS A CONNAÎTRE AVANT D'UTILISER LARMABAK 0,9 POUR CENT, collyre ?
3. COMMENT UTILISER LARMABAK 0,9 POUR CENT, collyre ?
4. QUELS SONT LES EFFETS INDESIRABLES EVENTUELS ?
5. COMMENT CONSERVER LARMABAK 0,9 POUR CENT, collyre ?
6. CONTENU DE L'EMBALLAGE ET AUTRES INFORMATIONS.
1. QU'EST-CE QUE LARMABAK 0,9 POUR CENT, collyre ET DANS QUOI UTILISÉ ?

Fréquence d'administration

Répartir les instillations au cours de la journée, en fonction des besoins.

En moyenne, 3 à 4 instillations par jour et jusqu'à 8, si nécessaire.

4. QUELS SONT LES EFFETS INDESIRABLES EVENTUELS ?

Comme tous les médicaments, ce médicament peut provoquer des effets indésirables, mais ils ne surviennent pas systématiquement chez tout le monde.

• Possibilité de légères irritations oculaires. Si vous souffrez de dommages sévères de la cornée (couche transparente située à l'avant de l'œil) les phosphates peuvent